

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du Mardi 10 mai 2005

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

### Présents :

F.Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, L Desmet, S Derriche, F Frizon, E Herbain, F Mommelé.

Absents excusés : M Sagie, F Meunier.

Absent : Laurent Desmet.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2005.**

### 1. Alimentation en eau potable. Etude de schéma d'alimentation en eau potable du Pays du Valois. Etudes hydrogéologiques et d'environnement des captages.

Considérant le projet d'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable, ainsi que celui des études hydrogéologiques d'environnement des captages, que la Communauté de Communes du Pays de Valois s'apprête à engager,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces études, notamment pour faciliter la communication auprès de la Communauté de Communes, de la DDAF et du bureau d'études B&R Ingénierie, il est nécessaire que la Commune/le Syndicat désigne un représentant et un suppléant,

Après que Monsieur le Maire ait lu le compte rendu de la réunion du 10 février 2005 de la Commission Eau Assainissement, de la Communauté de Communes du Pays du Valois,

Et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal désigne pour le suivi de l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable du Pays du Valois, ainsi que les études hydrogéologiques d'environnement des captages :**

**Monsieur Fabrice DALONGEVILLE**

**Monsieur Pascal BELLONNET**

### 2. Délibération Site Internet

Le maire présente son projet de création de site Internet pour la commune. Cela s'inscrit dans le programme de Village numérique présenté il y a quelques mois. Après différentes recherches, Fabrice Dalongeville a décidé de rencontrer la société Inovagora, basée à Compiègne. Cette société de services est spécialisée dans la réalisation de sites pour les collectivités. Elle se fonde sur une technologie dite Open Source. Après avoir fait une démonstration aux élus en présentant les sites des communes de Pontpoint et de Chambly déjà utilisatrices du même type de solution, le conseil accepte la proposition du maire de recourir à leur solution. Deux options sont possibles. Soit Inovagora assure la mise à jour des éléments

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58  
mairie.auger.60@wanadoo.fr

du site. Dans ce cas, le coût revient à 1 000 euros HT pour l'achat du site, puis 50 euros HT par mois pour la mise à jour. Soit nous devenons autonomes. Le coût est alors de 2 000 euros HT, il n'y a plus de frais de mise à jour. Les élus et la secrétaire de maire sont formés pour s'assurer du bon fonctionnement du site. Après délibération, le conseil accepte la proposition du maire de choisir cette dernière option.

### 3. Questions diverses

Le maire présente au conseil la demande d'Orange d'installer sur le terrain de football un pylône de télécommunications. D'une hauteur de 26 mètres et d'une emprise au sol de 50 mètres carrés, il permettrait d'assurer la couverture de toute la région en téléphonie mobile. Fabrice Dalongeville a rencontré la société qui est chargée du projet. Il indique qu'en contrepartie, une rémunération annuelle de 2 500 euros, sur un bail de 12 ans, est proposée à la commune. Après délibération, le conseil accepte sur le principe le projet mais mandate le maire pour négocier à la hausse le loyer.

-Depuis le changement de collecte des bacs jaunes la CCPV a mis à disposition des habitants un rouleau de sac jaune par famille, ils sont à retirer en Mairie aux heures de permanence (le mardi de 10h30 à 11h30 et le vendredi de 18h30 à 19h30). Pour les familles de 5 personnes et plus, un bac jaune est disponible à la CCPV.

-M. Jacquet a demandé à Mr Meunier si il était possible de tondre devant chez lui, la présence d'une multitude de petits cailloux empêche le passage d'une tondeuse. Eric Herbain comme les années précédentes prévoit de fleurir le village après les saintes glaces. Il espère qu'elles seront entretenues pendant la période estivale.

**Le Maire, F.DALONGEVILLE**